



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logement social

Question écrite n° 90431

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur la situation des associations de lutte contre les exclusions face à la baisse des crédits consacrés au financement de l'aide au logement temporaire. L'ALT procure une aide indispensable aux associations logeant à titre temporaire des personnes en difficulté qui ne bénéficient pas des aides personnelles au logement compte tenu de la courte durée de leur séjour. Ce financement permet le fonctionnement des structures d'hébergement d'urgence. Ainsi, ces associations risquent d'être rapidement contraintes de restreindre le nombre d'appartements qu'elles gèrent et le nombre de places d'hébergement, laissant à la rue celles et ceux qui ne peuvent faire valoir d'autres droits. Ainsi, dans les Hautes-Alpes, les crédits ont-ils été diminués de moitié, sans que d'autres départements connaissent de baisse aussi drastique. Cette mesure conduira à la suppression de trente-huit logements temporaires si aucune mesure corrective n'est apportée. Les conditions climatiques sont, dans ce département, particulièrement rudes, et la période hivernale peut atteindre cinq mois. Il est manifeste que de telles décisions ne pourront qu'accroître la précarité et la détresse des plus démunis et on ne voit pas comment elles pourraient être compatibles avec une véritable politique de cohésion sociale. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour compenser la perte financière occasionnée par ces nouvelles dispositions et ainsi permettre à ces associations d'assumer pleinement leur mission auprès des plus démunis.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90431

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3255